

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 20 janvier 2023.

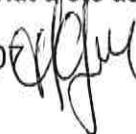
Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca C. Roy, S. Baud, M. Aragon, R. Cusin.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : C. Seifert à P. Meylan, S. Pérou à S. Mercet, C. Arhuero à M. Genoud

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc,
Le secrétariat a été assuré par : S. Mercet

N° 2023-07



CULTURE- renouvellement de convention de partenariat- Mutualisation du catalogue et portail des bibliothèques de Saint-Julien-en-Genevois-Valleiry-Viry-Beaumont-Collonges sous Salève

Les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Valleiry, Beaumont et Collonges sous Salève disposent chacune de la compétence Lecture Publique et gèrent dans ce cadre leurs propres bibliothèques.

L'évolution des usages culturels des habitants, sous l'impulsion de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, a poussé les communes à engager une réflexion pour développer la coopération entre elles dans le domaine de la Lecture Publique.

Elles ont donc adopté le principe de la mise en réseau de leur bibliothèque, sans transfert de compétences, via l'installation d'un portail commun : www.bibliolien.fr

En parallèle à ce projet, les cinq communes précitées, participent toujours activement au réseau « lire du Salève au Vuache », association de 8 bibliothèques, hors prise de compétence intercommunale, afin de fédérer les lieux de lecture de la Communauté de Communes du Genevois autour d'un projet commun en créant un partenariat, de favoriser le développement de la mission de service public inhérente aux bibliothèques et de permettre une plus grande visibilité des animations et des actualités des différentes structures.

Les cinq communes ont donc décidé de mettre en place un portail documentaire commun et un prêt possible entre les cinq bibliothèques du réseau, élargissant ainsi l'offre de tous les adhérents, avec pour objectif de renforcer le développement de la lecture publique.

N° 2023-07



Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 074-217400316-20230126-D2023_07-DE

S²LOW

La convention définit ainsi les termes de la participation de chaque commune à ce partenariat avec le projet propre de chaque bibliothèque communale.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui a l'unanimité, accepte ce renouvellement de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Sophie MERCET

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

